

LA SÉLECTION ET L'ENCADREMENT DES CONSEILLERS EN PLACEMENT

C'est le conseil d'administration (CA) de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* qui a la responsabilité du choix des conseillers en placement des Fonds FMOQ. Deux comités importants relèvent du CA, soit le comité de placement et le comité de révision de la structure des Fonds.

COMITÉ DE PLACEMENT

Ce comité est composé de tous les administrateurs de la Société, d'un représentant de l'Association des optométristes du Québec et de quelques membres de la direction de la Société. Les membres du comité se rencontrent tous les trois mois afin de suivre les performances des conseillers en placement et de s'assurer du respect des politiques de placement sur lesquelles sont fondés tous les mandats de gestion des Fonds FMOQ. Les membres du comité rencontrent aussi un représentant de chacune des firmes de conseillers en placement, et ce, au moins une fois par année. Aux fins de l'exécution de son mandat, le comité de placement est épaulé par une firme d'experts-conseils reconnue, Aon Conseil. Celle-ci travaille étroitement avec de nombreuses caisses de retraite, compagnies d'assurances et sociétés de fonds communs de placement, tant pour le suivi que pour la sélection de firmes de gestion de

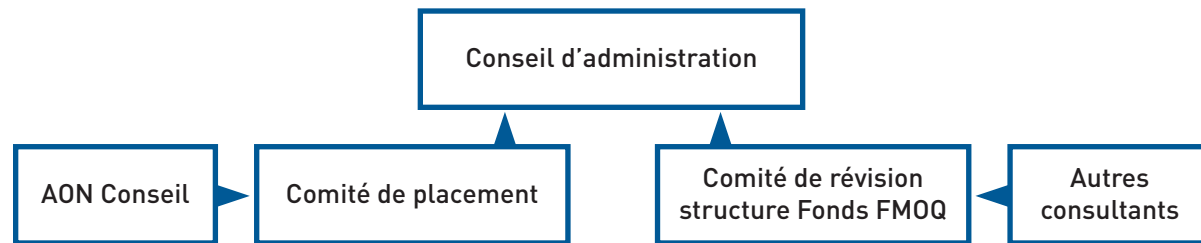
placements institutionnels. De cette façon, le comité de placement s'assure de la pertinence et de la rigueur de ses recommandations au CA.

COMITÉ DE RÉVISION DE LA STRUCTURE DES FONDS

Comme sa désignation l'indique, le mandat de ce comité consiste à réviser la structure de gestion des Fonds FMOQ. En plus d'examiner les politiques de placement et la répartition des mandats entre les différents styles de gestion et les conseillers en placement, il tente de trouver de nouvelles façons d'améliorer le positionnement des Fonds FMOQ. Ce comité prépare ses recherches et fonde ses recommandations sur diverses analyses effectuées par la direction de la Société ainsi que sur l'expertise des différents consultants chevronnés auxquels il fait appel. Il rencontre même les diverses firmes de gestion afin de les évaluer et d'approfondir sa compréhension des occasions de placement susceptibles de profiter aux Fonds FMOQ. Lorsque nécessaire, il recommande au CA de modifier des mandats de gestion ou de remplacer certains conseillers en placement et de faire appel à de nouveaux.

L'organigramme ci-dessous illustre la structure expliquée dans ce texte. Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions.

SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.



LES FONDS FMOQ : UNE STRUCTURATION DIGNE DE CONFIANCE



Montréal

Téléphone : 514 868-2081

Sans frais : 1 888 542-8597

Télécopieur : 514 868-2088

Site Internet : www.fondsfmoq.com • Courriel : info@fondsfmoq.com

Québec

Téléphone : 418 657-5777

Sans frais : 1 877 323-5777

Télécopieur : 418 657-7418



ACTIFS EN SANTÉ

(09-2009)



ACTIFS EN SANTÉ

LES CONSEILLERS EN PLACEMENT DES FONDS FMOQ

Nombreux sont les participants aux Fonds FMOQ qui se questionnent, à l'occasion, sur les divers éléments entourant la gestion de leurs investissements.

Souhaitant répondre à ces interrogations légitimes, nous vous présentons la structuration des Fonds FMOQ. Vous y découvrirez, entre autres, le fonctionnement de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* pour l'établissement des stratégies et politiques de placement des Fonds FMOQ. De plus, vous apprendrez comment la Société s'assure d'obtenir les services de conseillers en placement reconnus pour les divers mandats de gestion de portefeuille confiés, et ce, dans l'ultime but d'obtenir le meilleur rapport rendement/risque, tout en respectant la nature de chacun des Fonds.

Ainsi, pour chaque Fonds FMOQ, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* (le gestionnaire) détermine des objectifs de placement et la stratégie de placement pour les atteindre. Pour ce faire, le gestionnaire choisit plusieurs conseillers en placement externes à qui il confie le mandat de sélectionner des titres (actions, obligations et titres à court terme ou marché monétaire) à inclure dans chacun des Fonds FMOQ. Puisque ceux-ci sont constitués de titres choisis par plusieurs conseillers en placement ayant des styles de gestion différents et complémentaires, il s'ensuit une bonne diversification.

Dès lors, les participants risquent moins de subir les contrecoups des insuccès d'un seul conseiller en placement qui pourrait s'être trompé dans son analyse d'un secteur économique ou d'un titre en particulier. L'année 2008 a démontré que même de réputés conseillers en placement peuvent mal évaluer l'ampleur d'une crise financière et ses effets catastrophiques sur de nombreux titres. D'importants conseillers en placement ont en effet augmenté leurs positions alors que les titres chutaient en Bourse, prétextant que si le titre offrait une bonne valeur à 100 \$, il était judicieux d'en acheter davantage à 75 \$, puis à 50 \$, puis à 25 \$, etc.

L'exemple de Citigroup est éloquent : l'action de ce géant financier américain valait plus de 50 \$ à l'été 2007, avant de s'effondrer jusqu'à 1 \$ en mars 2009. Dans le jargon de la gestion de placement, on appelle ce genre de désastre « une torpille ». Ceci signifie qu'un seul titre peut non seulement venir effacer les autres

bons coups dans le portefeuille, mais également détruire une longue série de rendements enviables.

Afin de s'assurer d'une bonne diversification, certains conseillers en placement sélectionnent uniquement les titres de plus petites entreprises (petite capitalisation), tandis que d'autres se concentrent sur les plus importantes sociétés (grande capitalisation). Le potentiel de croissance des plus petites entreprises est souvent plus grand, mais aussi plus risqué, ce qui se traduit par des fluctuations plus importantes des valeurs en Bourse. Pour cette raison, on trouve présentement 15 % de titres à petite capitalisation contre 85 % de titres à grande capitalisation dans les différents Fonds FMOQ. Les principaux styles de gestion (valeur, croissance, momentum) sont aussi tous représentés.

Pour chaque conseiller en placement, le gestionnaire a une politique de placement qui précise entre autres la proportion maximale pouvant être investie dans un seul titre, le nombre de secteurs économiques à couvrir, les types de placement à privilégier ou à éviter, ainsi que l'objectif de rendement du mandat. Le conseiller en placement est tenu de respecter la politique et le gestionnaire s'en assure constamment.

Certains conseillers en placement ont pour mandat de répliquer tout simplement le rendement d'un indice donné (gestion indicielle), alors que d'autres doivent répliquer un indice tout en y apportant quelques améliorations visant à battre le rendement d'un indice donné (gestion indicielle plus). Finalement, d'autres conseillers ont beaucoup plus de latitude dans la construction de leurs portefeuilles (gestion active). En contrepartie, une valeur ajoutée plus importante est généralement exigée de ces derniers afin de compenser le risque actif, c'est-à-dire une déviation par rapport à l'indice.

Pour connaître du succès, un conseiller en placement à gestion active doit :

- surpondérer les meilleurs secteurs économiques (pétrole, services financiers, soins de santé, etc.), c'est-à-dire augmenter en quantité les titres de ces secteurs dans le portefeuille en tenant compte de leur importance relative ;

ou

- sélectionner les titres susceptibles de mieux faire dans chacun des secteurs.

Pour y arriver, il s'appuie généralement sur un modèle quantitatif qui n'est ni plus ni moins qu'un filtre permettant de classer les nombreux titres des différentes Bourses en fonction de plusieurs critères (niveau d'endettement, croissance des bénéficiaires, ratio cours/bénéfice, etc.). Pour les titres qui « passent le filtre », une analyse fondamentale s'impose ensuite. Celle-ci comprend plusieurs étapes : rencontre avec la direction, visite chez les clients ou fournisseurs, étude exhaustive des bilans financiers, projections financières en fonction de plusieurs scénarios, situation concurrentielle, etc.

Si certains conseillers en placement privilégient une gestion de type ascendante (*bottom-up*), d'autres optent plutôt pour une gestion de type descendante (*top-down*).

La gestion de type ascendante focalise sur la constitution du portefeuille en analysant d'abord les titres en profondeur en vue de les conserver tout au long du cycle économique. Elle vise la réalisation d'un rendement donné à travers l'ensemble du cycle, au fur et à mesure que le plan d'affaires de l'entreprise est mis en œuvre et que les marchés prennent conscience des bénéfices créés.

La gestion de type descendante assoit le processus de sélection de titres sur une opinion macroéconomique. Le choix des titres et des secteurs est fortement influencé par l'état du cycle économique (reprise ou ralentissement). Ce style de gestion est susceptible de conduire à d'importantes déviations sectorielles, car certains secteurs font traditionnellement mieux en période de croissance économique (les « cycliques » comme le pétrole et les matériaux), alors que d'autres secteurs font mieux en période de ralentissement (les « défensifs » comme les soins de santé et les biens de consommation).

Les trois Fonds FMOQ diversifiés ont des répartitions d'actifs différentes. De plus, pour le Fonds omnibus FMOQ, la répartition se fait systématiquement vers la cible désirée, alors que pour le Fonds de placement FMOQ et le Fonds revenu mensuel FMOQ, c'est un conseiller en placement qui a le mandat de dévier de la répartition cible, en tentant de profiter des occasions qui se présentent.

En conclusion, il y a plusieurs éléments qui différencient les divers mandats de gestion des sept Fonds FMOQ.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les conseillers en placement des Fonds FMOQ, visitez la section « Conseillers en placement » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com) ou communiquez avec votre conseiller qui se fera un devoir et un plaisir de répondre à vos questions. Soyez assuré d'une chose : la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* ne prétend pas être en mesure de prévoir l'avenir ni les rendements de l'an prochain, mais elle s'assure de contrôler ce qui lui est possible de contrôler, soit :

- 1) la gestion des risques, en confiant la gestion des Fonds FMOQ à une brochette impressionnante de conseillers en placement chevronnés aux styles de gestion différents et complémentaires ;
- 2) ses coûts, ce qui vous permet de bénéficier de Fonds dont les frais de gestion se situent parmi les plus bas de l'industrie et, par le fait même, d'une forte valeur ajoutée dans votre portefeuille.